

Centre Communal d'Action Sociale Ville de SEYSES	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre à quatorze heures, le conseil d'administration du CCAS de la commune de Seyses dument convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Président du CCAS.</p> <p>Date de convocation : 19 septembre 2025</p>
<u>Présents</u> : Jérôme BOUTELOUP, Magali GRANDSIMON, Malika BENSOUICI, Françoise BARRERE, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Monique BONZOM, Raymond BAILLE, Brigitte CAZALBOU, Mireille AUDIRAC, Claude SIRVEN. <u>Excusés avec procuration</u> : Magali PATINET (procuration à Françoise BARRERE), Marie-Ange KOFFEL (procuration à Malika BENSOUICI), Joele DURIEU (procuration à Magalie GRANDSIMON). <u>Absents excusés</u> : Fabio VITULLI, Maryvonne SALES, Claire CABANNE. <u>Secrétaire de séance</u> : Malika BENSOUICI.	
N° 2025-03-03	
Aide alimentaire en nature au Secours Populaire français	<p>Monsieur le Président rappelle la présence de l'association « Le Secours Populaire Français » sur la commune, avec une antenne à Seyses depuis 2018 avec l'ouverture du local prêté par la municipalité, rattachée au Comité de Portet sur Garonne.</p> <p>Depuis, de nombreuses familles bénéficient d'une aide alimentaire, vestimentaire, humaine et sociale au travers d'animations, et évènements, gérés uniquement par des bénévoles.</p> <p>Ce lieu de rencontres, d'aide et de partage, permet aux familles d'être reçues dans le respect et la confidentialité. La boutique est ouverte les mardis au public, des colis sont préparés pour les bénéficiaires et l'épicerie sociale est ouverte à tous.</p> <p>Pour soutenir, le Secours Populaire Français, et en particulier l'Antenne de Seyses, après concertation avec l'association, une aide en nature serait plus appréciée afin d'être directement et immédiatement en faveur des Seysois.</p> <p>Ainsi, une commande serait alors passée et livrée au local du Secours Populaire de Seyses.</p>

Après commentaires, débat et délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité.

→ D'attribuer une aide en nature avec des denrées alimentaires au Secours Populaire Français d'un montant de 400,95 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Président,
Jérôme BOUTELOUP

La secrétaire,
Malika BENSOUCI